

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 14 décembre 2018

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance ordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le vendredi 14 décembre 2018, à 18 h 30, au centre récréatif, sous la présidence de monsieur le maire Claude Charbonneau, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Mylène Joncas, Isabelle Jacques, Chantal Valois, Monique Richard, Daniel Millette et Serge St-Pierre. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Monsieur Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, et mesdames Marie-Hélène Gagné, directrice des finances et Nathalie Deblois, adjointe à la direction et responsable des communications sont également présents.

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le quorum est atteint, monsieur le maire, Claude Charbonneau, président de la séance, ouvre la présente assemblée ordinaire à 18 h 33.

Résolution
2018-12-364
Acceptation de
l'ordre du jour

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution
2018-12-365
Acceptation du
procès-verbal
16.11.2018

3a) Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère: Isabelle Jacques
appuyé par le conseiller: Serge St-Pierre
et résolu unanimement;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2018 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. RAPPORT DU MAIRE

Bienvenue à vous qui êtes présents ici aujourd'hui et à vous qui suivez nos travaux sur le site Internet de la Municipalité.

Permettez-moi de vous présenter les membres du Conseil qui sont ici ce soir : Chantal Valois, Monique Richard, Daniel Millette, Mylène Joncas, Isabelle Jacques et Serge St-Pierre.

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Faits saillants

Adoption du budget 2019

L'assemblée régulière de ce soir sera suivie de la séance extraordinaire de l'adoption du budget 2019.

Ordonnance à l'endroit d'Hydro-Québec

Le 6 décembre dernier, la ministre de l'Environnement a émis un avis préalable à une ordonnance à l'égard d'Hydro-Québec. De plus, Hydro-Québec devra rendre des comptes jusqu'en décembre 2023 sur la remise en état du site.

Dossier réouverture de l'école primaire

Le 26 novembre dernier, nous avons eu le plaisir d'annoncer une excellente nouvelle pour la population et les familles de Saint-Adolphe-d'Howard : la Commission scolaire et la Municipalité ont conclu un partenariat en vue d'offrir dès la rentrée 2019, une école de quartier à une cinquantaine d'élèves de maternelle, 1^{ère}, 2^e et 3^e année. Nous verrons en temps et lieu à revoir la logistique des activités qui pourrait être modifiée en raison de la reprise de l'école à Saint-Adolphe.

Projet agrandissement des habitations Saint-Adolphe :

Au début de décembre la SHQ confirme l'octroi des unités pour l'agrandissement des habitations Saint-Adolphe. Nous tenons à féliciter les personnes qui travaillent sur ce projet pour les citoyens de Saint-Adolphe-d'Howard.

Entretien des chemins:

L'hiver est en dents de scie et nos chemins en subissent les conséquences. Les variations de température compliquent nos opérations d'entretien et malgré les efforts de notre personnel, les conditions demeurent parfois difficiles. Nous remercions nos citoyens de leur compréhension.

Calendrier municipal

Le calendrier municipal 2019 est actuellement distribué auprès des citoyens et citoyennes. Il s'agit d'un très beau produit réalisé en collaboration avec Arts et culture et qui met en valeur les œuvres d'une douzaine d'artistes de Saint-Adolphe-d'Howard.

Cette assemblée étant la dernière de l'année, je désire vous adresser mes meilleurs vœux de bonheur, de joie et de sérénité à l'occasion de la période des Fêtes et du Nouvel An.

Claude Charbonneau

5. PAIEMENTS DIVERS ET FINANCEMENT

Résolution
2018-12-366
Acceptation
des comptes et
chèques

5a) Acceptation des comptes réguliers et fonds de dépenses en immobilisations

Il est proposé par le conseiller :
appuyé par la conseillère :
et résolu unanimement

Daniel Millette
Isabelle Jacques

QUE la liste des chèques aux différents fonds de la Municipalité, incluant le fonds de dépenses en immobilisations (FDI), émise le 11 décembre 2018, au montant de 2 337 204,80 \$ soit approuvée.

QUE la liste des comptes à payer, incluant les comptes à payer au fonds de dépenses en immobilisations (FDI), émise le 14 décembre 2018, au montant de 464 174,80 \$ soit approuvée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 14 décembre 2018

ADOPTÉE

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

Avis de motion
Règl 849
Taxation 2019

6a) Avis de motion – Règlement no 849 – Taxation 2019

Avis de motion est donné par la conseillère Isabelle Jacques qu'à une prochaine séance du conseil municipal le Règlement no 849 décrétant l'imposition de taxes et tarifs pour l'année 2019, sera adopté.

Dépôt du projet
de Règl 849

6b) Dépôt du projet de règlement no 849

Monsieur le Maire Charbonneau dépose et procède à l'explication sommaire du projet de Règlement no 849 décrétant l'imposition de taxes et tarifs pour l'année 2019.

Avis de motion
Règl 820-1
Épandage
d'abat
poussière et
dénèigement

6c) Avis de motion – Règlement no 820-1 – Annexes épandage d'abat-poussière et déneigement

Avis de motion est donné par le conseiller Serge St-Pierre qu'à une prochaine séance du conseil municipal le Règlement no 820-1 amendant le Règlement no 820, qui établit la gestion de l'épandage de l'abat-poussière et le déneigement des chemins privés, pour retirer les annexes, sera adopté.

Dépôt du projet
de Règl 820-1

6d) Dépôt du projet de Règlement no 820-1

Monsieur le Maire Charbonneau dépose et procède à l'explication sommaire du projet de Règlement no 820-1 retirant les annexes du Règlement no 820.

Résolution
2018-12-367
Renouvellement
contrat
ACCÉO

6e) Renouvellement du contrat de PG Solutions

ATTENDU QUE PG Solutions est le fournisseur de logiciels et progiciels pour l'ensemble de notre réseau informatique, entre autres pour les départements d'urbanisme et les travaux publics;

ATTENDU QUE c'est aussi le fournisseur du logiciel de Première Ligne pour la sécurité incendie et d'Unicité pour la comptabilité et la taxation;

ATTENDU QUE nous devons procéder au renouvellement du contrat d'entretien pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE pour 2019, nous avons une augmentation de 5 %, totalisant un montant de 44 300 \$, plus les taxes applicables, soit : 50 933,96 \$;

Il est proposé par la conseillère :
appuyé par le conseiller :
et résolu unanimement :

Mylène Joncas
Daniel Millette

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le directeur général à signer le renouvellement du contrat de PG Solutions pour l'année 2019 pour l'entretien des logiciels et progiciels, au montant de 44 300 \$, plus les taxes applicables;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-xxx-xx-414 de tous les départements afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 14 décembre 2018

ADOPTÉE

Résolution
2018-12-368
Soutien
financier à
Société
d'histoire de
Saint-Adolphe

6f) Soutien financier à la Société d'histoire de Saint-Adolphe-d'Howard

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir financièrement l'organisme à but non lucratif « Société d'histoire de Saint-Adolphe-d'Howard » pour son implication à vouloir protéger les archives historiques et le patrimoine des Adolphins;

ATTENDU QUE pour assurer la pérennité de l'organisme la Municipalité désire lui remettre une somme totale de 3 000 \$, pour les années 2018 et 2019 :

Il est proposé par la conseillère :
appuyé par la conseillère :
et résolu unanimement:

Mylène Joncas
Isabelle Jacques

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le directeur général à remettre un chèque de 3 000 \$ en soutien financier à l'organisme « Société d'histoire de Saint-Adolphe-d'Howard » pour la période 2018 et 2019.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-701-90-971 (soutien financier aux associations) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 14 décembre 2018

ADOPTÉE

Résolution
2018-12-369

6g) Paiement du temps accumulé pour les cadres

ATTENDU le nombre important d'heures supplémentaires cumulées par les cadres;

ATTENDU la difficulté pour les cadres de reprendre ce temps cumulé sans avoir un impact important sur la charge de travail et sur les besoins opérationnels de la Municipalité;

ATTENDU la nouvelle directive émise par la direction générale afin de modifier la Politique de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard relative aux conditions générales de travail et à la rémunération des cadres;

Il est proposé par le conseiller :
appuyé par la conseillère :
et résolu unanimement:

Daniel Millette
Isabelle Jacques

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le paiement des sommes tel que précisé à l'annexe « A » de la présente résolution.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire des salaires afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 14 décembre 2018

ADOPTÉE

Résolution
2018-12-370
Nomination des
signataires de
chèques

6h) Nomination des signataires autorisés de la Municipalité

ATTENDU QUE des autorisations doivent être accordées aux élus afin de leur permettre de procéder aux signatures bancaires;

ATTENDU QUE le conseil municipal approuve les dépenses par voie de règlement et le financement permanent est souvent précédé par des emprunts temporaires dont les coûts de financement sont déjà prévus au règlement;

Il est proposé par la conseillère : Isabelle Jacques
appuyé par le conseiller : Serge St-Pierre
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard statue que :

- Monsieur le Maire Claude Charbonneau ou en son absence Daniel Millette, conseiller attitré aux finances, et le directeur général ou en son absence la directrice des finances, soient les représentants de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts;
- Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :
 - Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
 - Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
 - Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
 - Signer tous documents ou toutes conventions utiles pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
 - Autoriser les règlements d'emprunt et les emprunts temporaires;
- Les pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de deux (2) d'entre eux;
- La Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard n'utilise pas de timbre de signature;
- Les pouvoirs mentionnés précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir;
- La présente résolution abroge toutes les résolutions précédentes concernant les signataires à la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts;

ET QUE le conseil municipal autorise le maire, ou le conseiller responsable des finances, et le directeur général/secrétaire-trésorier, ou la directrice des finances, à procéder à la signature de tous les documents nécessaires afin de réaliser les emprunts temporaires pour les règlements d'emprunt dûment approuvés par le conseil municipal et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTÉE

Résolution
2018-12-371

Autorisation de
signature pour
achat terrain
chemin du
Village

6i) Autorisation de signature pour offre d'achat d'un terrain, chemin du Village

ATTENDU le souhait de la Municipalité de se porter acquéreur du lot no 3 958 028, sis sur le chemin du Village;

ATTENDU QUE la transaction est conditionnelle à la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale de Phase I (étude de sol) favorable faite par des professionnels en la matière.

Il est proposé par la conseillère : Mylène Joncas
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le directeur général ou en son absence la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour entamer les procédures d'acquisition du lot précité.

ADOPTÉE

Résolution
2018-12-372

Soutien
financier
Fabrique
Saint-Adolphe

6j) Soutien financier à la Fabrique de Saint-Adolphe-d'Howard

ATTENDU le souhait de la Municipalité de soutenir financièrement la Fabrique de la Paroisse de Saint-Adolphe-d'Howard par la remise d'un don de 1 000 \$;

Il est proposé par la conseillère : Monique Richard
appuyé par le conseiller : Serge St-Pierre
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la remise d'une somme de 1 000 \$ en soutien financier à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Adolphe-d'Howard.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-110-00-640 (dépenses contingentes) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 14 décembre 2018

ADOPTÉE

Résolution
2018-12-373

Inscription au
congrès de
l'UMQ

6k) Inscription au congrès de l'UMQ

ATTENDU le congrès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui aura lieu du 9 au 11 mai 2019 inclusivement au Centre des Congrès de Québec;

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
appuyé par le conseiller: Serge St-Pierre
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise Monsieur le Maire Charbonneau ainsi que les conseillères Mylène Joncas et Isabelle Jacques à participer au congrès de l'UMQ 2019 au Centre des Congrès de Québec au mois de mai 2019;

QUE les frais de participation de 775 \$, plus les taxes applicables, soient déboursés pour chacun des participants;

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ET QUE les autres dépenses relatives au congrès (hébergement, transport, repas) soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-110-00-419 (2019 formation, congrès) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 14 décembre 2018

ADOPTÉE

Résolution
2018-12-374
Autorisation de
signature
entente
intermunicipale
avec
Ste-Agathe
pour
déneigement de
chemins

6l) Autorisation de signature d'entente intermunicipale avec la ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU QUE la Municipalité en est venue à une entente de principe avec la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts afin de procéder à l'entretien hivernal des tronçons des chemins du Lac-Beauchamp et Chalifoux qui appartiennent à Sainte-Agathe-des-Monts;

Il est proposé par le conseiller :
appuyé par le conseiller :
et résolu unanimement:

Serge St-Pierre
Daniel Millette

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente intermunicipale consignant les modalités de l'entente de principe entre les parties.

ADOPTÉE

Dépôt du
certificat du
registre de
signatures
Règl 832-1

6m) Dépôt du certificat du registre de signatures du Règlement 832-1 – correction du bassin de taxation (eau potable secteur Village)

Monsieur le Maire dépose le certificat du registre de signatures (aucune signature) suivant la tenue du registre référendaire, le 4 décembre 2018, pour le règlement no 832-1 corrigeant le bassin de taxation du Règlement no 832 décrétant un emprunt de 4 622 000 \$ pour les travaux d'honoraires de la mise aux normes des installations de production d'eau potable et poste de suppression du secteur Village.

Résolution
2018-12-375
Renouvellement
contrat Deveau
Avocats

6n) Renouvellement du contrat juridique avec Deveau Avocats

ATTENDU QUE dans les prévisions de son budget 2019, le conseil a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Avocats – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;

ATTENDU l'offre de service du 19 octobre 2018 préparée à cette fin par Deveau Avocats – Outaouais;

Il est proposé par la conseillère :
appuyé par le conseiller :
et résolu :

Isabelle Jacques
Daniel Millette

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- **Service offert** : Consultation téléphonique à nombre d'heures illimité et courriels;
- **Personnes autorisées à consulter** : Le maire, le directeur général et le personnel-cadre
- **Durée du contrat** : 1 an, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019
- **Coût forfaitaire** : 900 \$ par année, taxes en sus

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Pour tous les autres mandats demandés** : Taux horaire de 195 \$ de l'heure

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-130-00-412 (services juridiques) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 14 décembre 2018

ADOPTÉE

Résolution
2018-12-376
Renouvellement
contrat avec
Municipal

6o) **Renouvellement du contrat juridique avec Municonseil Avocats**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire accepter l'offre de services juridiques du cabinet Municonseil Avocats afin de répondre à ses besoins en cette matière;

ATTENDU l'offre de services préparée à cette fin par Municonseil Avocats le 10 décembre 2018;

Il est proposé par la conseillère :
appuyé par le conseiller :
et résolu :

Isabelle Jacques
Daniel Millette

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte l'offre de services juridiques soumise par Municonseil Avocats, laquelle se décrit comme suit :

- **Service offert** : Consultations téléphoniques verbales en droit municipal relevant de l'administration courante de la municipalité
- **Personnes autorisées à consulter** : Le maire, le directeur général et le personnel-cadre
- **Durée du contrat** : du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2020
- **Coût forfaitaire** : 500 \$, taxes en sus
- **Pour tous les autres mandats demandés** : une proposition forfaitaire sera soumise pour chaque dossier.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-130-00-412 (services juridiques) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 14 décembre 2018

ADOPTÉE

Résolution
2018-12-377
Renouvellement
contrat avec
Viallet
Consultants

6p) **Renouvellement du contrat en ressources humaines avec Viallet Consultants**

ATTENDU QUE dans les prévisions de son budget 2019, le conseil a accepté l'offre de services en relations du travail de la firme Viallet Consultants afin de répondre à ses besoins en cette matière;

ATTENDU l'offre de service du 4 décembre 2018 préparée à cette fin par Viallet Consultants, Experts en relations du travail;

Il est proposé par la conseillère :
appuyé par le conseiller:
et résolu unanimement :

Monique Richard
Daniel Millette

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard retienne l'offre de services en relation du travail, de Viallet Consultant, Experts en relations du travail, laquelle se décrit comme suit :

- **Service offert** : Support téléphonique à nombre d'heures illimité pour l'interprétation, l'application et l'administration des conventions collectives ainsi que les lois et règlements du travail et la gestion des ressources humaines;
- **Personnes autorisées à consulter** : Le maire, le directeur général et le personnel-cadre
- **Durée du contrat** : 1 an, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019
- **Coût forfaitaire** : 500 \$ par année, taxes en sus

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-130-00-418 (autres frais professionnels) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 14 décembre 2018

ADOPTÉE

Résolution
2018-12-378
Lettre d'entente
2018-05 avec
cols bleus -
chauffeur

6q) Lettre d'entente 2018-05 avec le syndicat des cols bleus – chauffeur

ATTENDU la nécessité, pour la Municipalité, de créer un nouveau poste de chauffeur avec un horaire du mardi au samedi pour améliorer le service aux citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité doit confirmer les modalités de l'entente d'horaire avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) représentant les cols bleus;

Il est proposé par le conseiller : Serge St-Pierre
appuyé par le conseiller : Daniel Millette
et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente no 2018-05 autorisant la plage horaire du mardi au samedi pour le nouveau poste de chauffeur.

ADOPTÉE

Résolution
2018-12-379
Lettre d'entente
2018-06 avec
cols bleus –
opérateur
traitement des
eaux

6r) Lettre d'entente 2018-06 avec le syndicat des cols bleus – opérateur de traitement des eaux

ATTENDU la nécessité, pour la Municipalité, de pourvoir un second poste d'opérateur de traitement des eaux avec un horaire du mardi au samedi pour améliorer le service aux citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité doit confirmer les modalités de l'entente d'horaire avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) représentant les cols bleus;

Il est proposé par le conseiller : Serge St-Pierre
appuyé par le conseiller : Daniel Millette
et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente no 2018-06 autorisant la plage horaire du mardi au samedi pour le second poste d'opérateur de traitement des eaux.

ADOPTÉE

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Résolution
218-12-380

Lettre d'entente
2018-07 avec
cols bleus –
chef d'équipe

6s) Lettre d'entente 2018-07 avec le syndicat des cols bleus – chef d'équipe

ATTENDU la nécessité, pour la Municipalité, de créer un nouveau poste de chef d'équipe aux travaux publics avec un horaire du mercredi au dimanche;

ATTENDU QUE la Municipalité doit confirmer les modalités de l'entente d'horaire avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) représentant les cols bleus;

Il est proposé par le conseiller : Serge St-Pierre
appuyé par le conseiller : Daniel Millette
et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente no 2018-07 autorisant la plage horaire du mercredi au dimanche pour le nouveau poste de chef d'équipe aux travaux publics.

ADOPTÉE

Résolution
2018-12-381

Ratification de
l'entente de
paiement –
Dossier
700-17-012221
-155

6t) Ratification de l'entente de paiement et autorisation de transaction

ATTENDU QUE le Conseil a pris acte de la transaction intervenue dans le dossier no 700-17-012221-155;

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette
appuyé par la conseillère : Monique Richard
et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard entérine et autorise le versement de 10 000 \$ dans le dossier no 700-17-012221-155;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-130-00-412 (frais juridiques) après un transfert sur l'ensemble de l'administration afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 14 décembre 2018

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

Dépôt du
rapport
d'effectifs

7a) Dépôt du rapport d'effectifs

Le directeur général, Mathieu Dessureault, dépose le rapport d'effectifs aux travaux publics pour la période du 17 novembre au 14 décembre 2018:

Lucien Masse
Journalier à l'écocentre
Poste temporaire, temps plein (remplacement d'un congé de maladie)
Salaire : selon la convention collective des cols bleus en vigueur
Embauche : 15 novembre 2018
Fin d'emploi : indéterminé

Résolution
2018-12-382

Renouvellement
contrat de
travail de

7b) Renouvellement du contrat de travail de Nicholas Bebnowski-Roy

ATTENDU la fin du contrat de travail de l'ingénieur chargé de projets, Nicholas Bebnowski-Roy, en date du 6 février 2019;

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nicholas
Bebnowski-Roy

ATTENDU la volonté du Conseil de prolonger le contrat de Monsieur Bebnowski-Roy pour une année additionnelle, sur une base de 40 heures par semaine;

Il est proposé par la conseillère : Monique Richard
appuyé par la conseillère : Mylène Joncas
et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard prolonge le contrat de travail de l'ingénieur chargé de projets, Nicholas Bebnowski-Roy jusqu'en février 2020, à 40 heures par semaine, aux conditions applicables aux employés cadres.

ADOPTÉE

Résolution
2018-12-383
Adoption du
Règl 847

7c) Adoption du Règlement d'emprunt no 847 – chemin du Val-des-Monts

Règlement no 847 décrétant un emprunt et une dépense de 849 000 \$, remboursable en 15 ans, pour l'exécution de travaux de réfection et de mise aux normes du chemin du Val-des-Monts

ATTENDU QUE l'ensemble du chemin du Val-des-Monts, d'une longueur de 3,9 kilomètres, nécessite des travaux de réfection et que ces travaux et honoraires sont estimés à 849 000\$;

ATTENDU QU'une rencontre publique a eu lieu au chalet de ski du Mont Avalanche, le dimanche 25 novembre 2018 à 9 h 30;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût de ces travaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil du 16 novembre 2018;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et rendu disponible pour consultation par le public à la séance ordinaire du 16 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère : Mylène Joncas
appuyé par le conseiller : Serge St-Pierre
et résolu unanimement:

QUE le projet de Règlement d'emprunt no 847 décrétant un emprunt et une dépense de 849 000 \$, remboursable en 15 ans, pour l'exécution de travaux de réfection et de mise aux normes du chemin du Val-des-Monts soit adopté suivant le texte du règlement annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Résolution
2018-12-384
Adoption du
Règl 848

7d) Adoption du Règlement d'emprunt no 848 – rénovations du centre récréatif

Règlement no 848 décrétant un emprunt et une dépense de 671 500 \$, remboursable en 15 ans, pour la mise aux normes et la rénovation du centre récréatif et le terrain connexe

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard doit procéder à la rénovation du centre récréatif situé au 110, rue du Collège afin de réaliser certaines améliorations et réparations;

ATTENDU QUE le coût des travaux de rénovation du bâtiment et du terrain connexe est estimé à 615 000 \$, plus les taxes et frais de financement;

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE ce présent règlement, de type « parapluie », a pour objet d'effectuer des dépenses en immobilisation et s'inscrit dans le cadre de l'article 1063, du *Code municipal*;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût des travaux du bâtiment;

ATTENDU QU'un avis de motion aux fins du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 16 novembre 2018;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et rendu disponible pour consultation à la séance ordinaire du 16 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère : Mylène Joncas
appuyé par le conseiller : Serge St-Pierre
et résolu :

QUE le Règlement no 848 décrétant un emprunt et une dépense de 671 500 \$, remboursable en 15 ans, pour la mise aux normes et la rénovation du centre récréatif et le terrain connexe soit adopté suivant le texte du règlement annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Résolution
2018-12-385
Achat d'un
camion
Sprinter

7e) Achat d'un camion Sprinter

ATTENDU la volonté du Conseil de remplacer le camion utilisé pour le service d'égout/aqueduc par un véhicule 4 roues motrices répondant mieux aux besoins de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller : Serge St-Pierre
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques
et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise l'achat d'un camion neuf Mercedes Sprinter, 4 X 4, pour la somme maximale de 75 000 \$, plus les taxes applicables;

ET QUE le directeur des travaux publics et de l'ingénierie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour l'acquisition de ce véhicule.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 55-991-10-000 (surplus accumulé non affecté) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 14 décembre 2018

ADOPTÉE

Résolution
2018-12-386
Mandat UMQ
achat abat-
poussière pour
2019

7f) Mandat à l'UMQ pour achat d'abat-poussière pour l'année 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code*

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par le conseiller : Serge St-Pierre
appuyé par le conseiller : Daniel Millette
et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2019 pour un montant maximal de 86 900 \$, plus les taxes applicables;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

ET QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-320-00-623 (entretien de chemins) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 14 décembre 2018

ADOPTÉE

7g) Reddition de compte de 20 000 \$ pour la récupération de la subvention

ATTENDU QUE le 9 avril dernier, le député d'Argenteuil a offert à la Municipalité l'opportunité de souscrire à une demande de subvention pour un « Programme d'aide à la

Résolution
2018-12-387
Reddition de
compte de
20 000\$ pour

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

entretien Lac
Beauchamp

Voirie locale » 2018-2021;

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une lettre d'intention le 19 avril 2018 annonçant des travaux d'amélioration du drainage;

ATTENDU QUE la Municipalité a réalisé des travaux de remplacement de ponceaux et de reprofilage de fossés au mois d'août 2018 pour un montant minimal de 38 877 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités du PAVL et a rempli le formulaire de demande de reddition de compte;

ATTENDU QUE les travaux réalisés sont admissibles au Programme d'aide à la Voirie et que le réseau routier est de compétence municipale;

Il est proposé par le conseiller : Serge St-Pierre
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques
et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le directeur des travaux publics et de l'ingénierie à déposer la présente résolution afin de récupérer la subvention de 20 000 \$ du PAVL.

ADOPTÉE

Résolution
2018-12-388
Modification à
programmation
de la TECQ

7h) Modification à la programmation de la TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une première programmation le 17 janvier 2015 au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une deuxième programmation le 19 avril 2018 pour remplacer les travaux de reconstruction du réservoir aux Terrasses Saint-Denis par des travaux de réhabilitations et additionné l'aménagement du puits et son raccordement au réseau;

ATTENDU QUE l'essentiel du projet déposé en 2015 prévoyait un gainage structural pour les regards sanitaires en vue de les rendre imperméables. Le MAMOT nous a ensuite informés que la description du projet portait à confusion et que ce type de travaux n'étaient pas éligibles au programme, d'où la raison du présent rapport;

ATTENDU QUE le but ultime vise à utiliser la totalité de la subvention;

ATTENDU QUE le MAMOT exige que toutes programmations ou modifications à une programmation soient appuyées par une résolution du conseil, et ce, sous la forme décrite plus bas.

ATTENDU QUE les modifications proposées sont les suivantes :

Description	Coût	Poste budgétaire	Remarques
Gainage structural	-100 000 \$	Règl 827	Non recevable à retirer
Inspection télé sanitaire village 4 km	+ 21 500 \$	02-414-00-521	Fait en janvier 2018
Plan d'intervention	+ 20 800 \$	02-401-00-418	En progrès
Chaussées Auscultation	+ 13 000 \$	02-310-00-411	En progrès
Tests de fumée égout village	+ 24 000 \$	02-401-00-418	Projeté en 2019
Tests de fumée égout TSD	+ 6 000 \$	02-401-00-418	Projeté en 2019
Travaux ponctuels pour contrer les eaux parasites village	+ 14 700 \$	02-414-00-521	Projeté en 2019

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par le conseiller : Serge St-Pierre
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques
et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux, ci-jointe, comporte des coûts véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

8. ENVIRONNEMENT

8a) Service de gestion animalière - SPCA

ATTENDU QUE les contrats de gestion des chats et des chiens de la SPCA et SPCM arrivent à échéance le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE la SPCM n'offrira plus de service à compter du 1^{er} janvier 2019;

ATTENDU l'offre de service préparée le 6 décembre 2018 par la SPCA (Laurentides Labelle) pour la gestion des chats et des chiens;

Il est proposé par la conseillère: Monique Richard
appuyé par la conseillère: Mylène Joncas
et résolu unanimement:

Résolution
2018-12-389
Service de
gestion
animalière
SPCA

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard octroie un contrat de trois (3) ans à la SPCA, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, au montant de 18 649,65 \$ par année, plus les taxes applicables, suivant les conditions suivantes :

- Ce contrat sera renouvelable à la date d'échéance, à moins d'avis contraire de l'une ou des deux parties, et ce, 90 jours avant la date d'échéance;
- La Municipalité devra adopter le modèle de la règlementation de la SPCA dans un délai de 3 mois, à compter de la signature du contrat.

ET QUE le directeur général, ou en son absence la directrice des finances, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de renouvellement de services de la SPCA pour les trois (3) prochaines années.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-290-00-418 (protection animale) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 14 décembre 2018

ADOPTÉE

9. URBANISME

Dépôt des
tableaux
comparatifs
novembre 2018

9a) Dépôt des tableaux comparatifs des demandes de permis du service de l'urbanisme et de l'environnement pour novembre 2018.

Le conseiller Daniel Millette dépose devant le Conseil municipal le tableau comparatif des demandes de permis pour le mois de novembre 2018, émis par le service d'urbanisme et de l'environnement le 3 décembre 2018 ainsi que le comparatif des mois d'octobre 2018 et novembre 2017.

Résolution
2018-12-390
Dérogation
mineure
2018-077
Lot 5718 668

9b) Dérogation mineure no 2018-077, 50, chemin des Mélèzes, lot 5 718 668

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2018-077, permettant un agrandissement de la résidence à une distance d'au moins 9,21 mètres de la ligne des hautes eaux du ruisseau et à 10,16 mètres de la ligne des hautes eaux du lac, 50, chemin des Mélèzes, lot 5 718 668;

ATTENDU les plans et documents déposés : plans de construction préparés le 14 mars 2016 par Jonathan Nantel, technologue, plan projet d'implantation préparé le 5 novembre 2018 par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 16 277 et lettre explicative reçue le 28 septembre 2018;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage en vigueur, toute résidence doit être située à une distance d'au moins 15 mètres d'une ligne des hautes eaux d'un ruisseau et à une distance d'au moins 20 mètres d'une ligne des hautes eaux d'un lac;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour permettre l'agrandissement de la résidence;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

ATTENDU QU'un avis a été publié au moins 15 jours avant l'adoption de la dérogation mineure, pour tout intéressé désirant se faire entendre au sujet de la demande;

ATTENDU QUE la question est posée par le président de la séance aux propriétaires du voisinage immédiat du lot concerné, présents dans la salle;

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques
et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure no 2018-077, suivant les conditions ci-après :

1. Installer une barrière à sédiments afin d'éviter tout entrainement de sédiments. À cet effet, un dépôt de 500 \$ sera exigé afin de garantir l'installation de ladite barrière. Pour ce faire, l'inspectrice en environnement devra avoir inspecté et approuvé l'installation avant le début des travaux;
2. Remplacer l'installation septique par une installation septique conforme à la réglementation en vigueur;
3. Obtenir les permis utiles conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

Résolution
2018-12-391
PIIA 2018-079
Lot 3 959 140

9c) Demande de PIIA no 2018-079, 136, rue J.-A.-Préfontaine, lot 3 959 140

ATTENDU la demande de PIIA numéro 2018-079, visant le remplacement du recouvrement du toit de la résidence, 136, rue J.-A.-Préfontaine, lot 3 959 140;

ATTENDU les matériaux et couleurs : bardeau d'asphalte de couleur rouge magenta;

ATTENDU les plans et documents déposés : soumission préparée le 2 octobre 2018 par C4G Construction inc.;

ATTENDU QUE cette demande de PIIA est nécessaire pour permettre le remplacement des bardeaux de la résidence;

ATTENDU QUE le projet est assujéti à une demande de PIIA et qu'il doit satisfaire les critères d'évaluation énoncés au règlement no 782;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques
et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA no 2018-079 suivant la condition ci-après :

1. Obtenir un permis de rénovation utile à cette fin conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

Résolution
2018-12-392
Demande
d'acquisition
de terrains
municipaux

9d) Demande d'acquisition de terrains municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, le 24 septembre 2018, une demande d'acquisition des lots 3 957 578 et 3 957 585, situés en bordure de la 17^e Avenue Est et la 19^e Avenue;

ATTENDU QUE ces deux lots appartiennent à la Municipalité et ont une évaluation municipale respective de 900 \$ et 1 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a consulté les différents services concernés par l'usage présent et futur du lot;

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QU'une municipalité peut en vertu de l'article 6.1 du Code municipal du Québec, céder à titre onéreux, tout bien appartenant à la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette
appuyé par la conseillère : Isabelle Jacques
et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le directeur général, ou en son absence la directrice générale adjointe, à entamer les procédures nécessaires afin de mettre en vente les lots 3 957 578 et 3 957 585. La mise à prix initiale correspondra au montant de l'évaluation municipale;

QUE les propriétaires des terrains contigus aux lots mis en vente soient informés de la volonté de la Municipalité et invités à signifier leur intérêt à se porter acquéreur;

QUE tous les frais inhérents à la transaction soient à la charge de l'acquéreur avec la mention « sans garantie légale »;

QUE conformément aux conditions établies à l'article 6.1 du Code municipal du Québec, pour tout bien d'une valeur supérieure à 10 000 \$ qui a été aliéné par la Municipalité autrement que par enchère ou soumission publique, le secrétaire-trésorier doit publier un avis décrivant le bien et indiquant le prix de l'aliénation et l'identité de l'acquéreur.

ADOPTÉE

Résolution
2018-12-393
Correction de
résolution no
2018-11-353

9e) Correction de la résolution no 2018-11-353

ATTENDU la résolution no 2018-11-353 qui autorisait des travaux de réaménagement du chemin de l'Avalanche dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, sous-volet 2.5 –Municipalité amie des Aînés (MADA);

ATTENDU la demande du Ministère voulant une correction du nom du programme pour PRIMADA au lieu de MADA;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité, doit respecter les autres engagements qui s'appliquent pour recevoir la contribution gouvernementale;

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette
appuyé par la conseillère : Monique Richard
et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard s'engage, au nom de la Municipalité si elle obtient le projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

ET QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles aux programmes associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

Résolution
2018-12-394
Adoption du
Règlement
634-11

9f) Adoption du Règlement de zonage no 634-11

Règlement no 634-11 amendant le règlement de zonage no 634 de façon à modifier les grilles des usages et des normes et les dispositions des chapitres 2 à 10

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard désire

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

modifier le règlement de zonage numéro 634 en vigueur, de manière à mieux refléter ses orientations de développement et de construction;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard désire modifier plusieurs articles des chapitres 2 à 10 du règlement de zonage numéro 634 en vigueur, en ce qui a trait à la terminologie, la classification des usages, les normes applicables aux zones, aux usages résidentiels, commerciaux, industriels, publics, communautaires et espaces verts, à l'affichage, à la protection de l'environnement et aux usages et constructions dérogatoires;

ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu le 7 septembre 2018 pour entendre les personnes intéressées par le projet de règlement;

ATTENDU QUE le conseil municipal a donné un avis de motion à sa séance régulière du 12 octobre 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) et que les dispositions du règlement de zonage n° 634 ne peuvent être modifiées ou abrogées que conformément aux dispositions de cette loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller :

Daniel Millette

appuyé par la conseillère :

Isabelle Jacques

et unanimement résolu;

QUE le règlement n° 634-11 amendant le règlement de zonage n° 634, de façon à modifier les grilles des usages et des normes et les dispositions des chapitres 2 à 10, soit adopté suivant le texte du règlement annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

10. PARCS, SENTIERS ET ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX

10a) Soutien financier additionnel à Plein Air Saint-Adolphe-d'Howard

Résolution
2018-12-395
Soutien
financier
additionnel à
PASAD

ATTENDU les changements opérationnels et l'absence d'un directeur récréotouristique;

Il est proposé par la conseillère :

Monique Richard

appuyé par le conseiller :

Daniel Millette

et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard compense les besoins opérationnels à la hauteur de 15 000 \$ à Plein air Saint-Adolphe-d'Howard (PASAD).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-701-59-999 (contribution Mont Avalanche) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 14 décembre 2018

ADOPTÉE

11. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

12. ASSOCIATIONS ET GROUPES SOCIAUX

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Dépôt des interventions du mois de novembre 2018

13a) Dépôt des interventions des pompiers pour le mois de novembre 2018

Le conseiller Serge St-Pierre dépose devant le conseil municipal le rapport des interventions des pompiers pour le mois de novembre 2018.

Résolution 2018-12-396
Demande soutien financier Volet 1

13b) Demande de soutien financier pour le Volet 1 – plan municipal de sécurité civile

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par le conseiller : Serge St-Pierre
appuyé par le conseiller : Daniel Millette
et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions afin de réaliser les actions décrites au formulaire, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, qui totalisent 8 924,31 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 4 424,31 \$;

ET QUE la Municipalité autorise le directeur de la Sécurité publique, monsieur Daniel Audet, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

Rapport d'effectifs

13c) Dépôt du rapport d'effectifs

Le directeur général, Mathieu Dessureault, dépose le rapport d'effectifs à la sécurité publique pour la période du 17 novembre au 14 décembre 2018:

Démissions :
Hugo Labonté-Poirier
Philippe Lanthier

Date de démission : 1 décembre 2018

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Résolution 2018-12-397
Nomination d'une responsable au comité-école

14a) Nomination d'une responsable du comité-école

ATTENDU l'importance du projet-école dans la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard;

ATTENDU l'arrivée d'une école primaire en 2019;

SERA ENTÉRINÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette
appuyé par la conseillère : Monique Richard
et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard nomme la conseillère Mylène Joncas à titre de responsable et représentante du comité-école.

ADOPTÉE

15. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

16. AUTRES SUJETS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES

Le Conseil municipal a répondu aux questions.

Résolution
2018-12-398
Levée de la
séance

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette
appuyé par le conseiller : Serge St-Pierre
et résolu unanimement

QUE cette séance soit levée à 19 h 29.

ADOPTÉE

.....
Claude Charbonneau
Maire

.....
Mathieu Dessureault
Directeur général et secrétaire-trésorier